

## Consultation fédérale

# Le Conseil d'État plaide pour le télétravail obligatoire

**Dans sa réponse au Conseil fédéral, le gouvernement se dit également favorable à la règle dite des 2G.**

**Eric Budry**

On connaît enfin la position de Genève dans la consultation ouverte en fin de semaine dernière par le Conseil fédéral sur les nouvelles mesures de lutte contre la pandémie de Covid-19. Mercredi, lors du traditionnel point presse, Serge Dal Busco, le président du Conseil d'État, a détaillé les options choisies par le gouvernement. D'une manière générale, celui-ci se dit «favorable à l'introduction sans délai de mesures fortes». Le Conseil fédéral a annoncé qu'il prendrait et communiquerait ses décisions sur les mesures le vendredi 17 décembre.

Parmi les préférences transmises au Conseil fédéral, l'une va particulièrement déplaire aux milieux économiques genevois: celle de rendre le télétravail obligatoire partout où il est possible «en raison de son impact sanitaire fort». Pour le Conseil d'État, cette mesure doit être appliquée jusqu'à mi-janvier, «date à laquelle elle devrait être reconsidérée».

Or, tant la Fédération des entreprises romandes-Genève

(FER) que la **Chambre de commerce, d'industrie et des services** se sont récemment positionnées contre une obligation. Et ce n'est pas que l'avis des faïtières! Un sondage réalisé par la FER auprès de ses membres montre que 70% d'entre eux s'opposent à cette mesure. «Les entreprises ont déjà adapté leurs conditions de travail à l'évolution de la situation sanitaire et elles appliquent des plans de protection efficaces en la matière», précisait la FER dans un communiqué daté du 1<sup>er</sup> décembre. En substance: le télétravail ne doit pas être imposé mais rester une décision de l'entreprise.

### Non-vaccinés écartés

En revanche, le Conseil d'État et les milieux patronaux se retrouvent sur leur préférence pour la règle dite des 2G (vacciné ou guéri en allemand), qui limite l'entrée dans les restaurants ou les lieux culturels puisque même avec un test négatif les non-vaccinés resteraient à la porte. À l'opposé, le gouvernement genevois rejette totalement l'instauration d'un filtre encore plus important, celui de la règle des 2G+ test négatif. «Pour le Conseil d'État, une fermeture avec indemnisation est préférable à cette mesure», a ajouté Serge Dal Busco.

Concernant les réunions privées, Genève préconise de recommander le certificat jusqu'à dix personnes et de le rendre obligatoire dès la 11<sup>e</sup> personne. Selon lui, les réunions ne devraient pas ex-

«Les entreprises ont déjà adapté leurs conditions de travail à l'évolution de la situation sanitaire et elles appliquent des plans de protection efficaces en la matière.»

### Communiqué du 1<sup>er</sup> décembre de la FER

céder plus de trente participants à l'intérieur et pas plus de cinquante à l'extérieur.

### Vacances scolaires

Questionné au sujet d'un avancement de la date des vacances scolaires ainsi que l'ont décidé certains cantons alémaniques, Serge Dal Busco a répondu que les membres du Conseil d'État en avaient discuté mais qu'ils avaient écarté cette mesure. «Cela aurait eu des conséquences négatives en termes de formation et aurait posé beaucoup de problèmes pratiques aux parents», a-t-il précisé.

Dans la même optique, le souhait pour les universités et les hautes écoles est de poursuivre avec l'obligation du certificat et du masque, car l'enseignement à

distance ne séduit pas l'Exécutif cantonal. Qui prévient toutefois que «cette décision devrait être reconsidérée début 2022 en fonction de l'évolution sanitaire».

### Imposition des véhicules

Le Conseil d'État a également affiné mercredi sa stratégie dans un tout autre domaine: celui de l'imposition des véhicules. Il exprime ainsi son opposition à l'initiative 178 de l'UDC et du MCG, qui préconise une baisse générale et sans distinction de moitié de cet impôt. Le Grand Conseil va maintenant se saisir de la question, et l'Exécutif lui suggère d'opposer à l'initiative un contre-projet fondé sur le projet de réforme de l'imposition qu'il a lui-même déposé en février 2021.

«Cette initiative est déconnectée de la réalité à l'heure de l'urgence climatique, a commenté Serge Dal Busco. Notre projet de loi tend à être neutre fiscalement et prend en considération des aspects environnementaux ainsi que les évolutions technologiques dans ce domaine.» À relever que le Conseil d'État avait légiféré en réponse à une motion adoptée par le Grand Conseil lui demandant d'aller dans ce sens.

Les projections ayant montré que la neutralité fiscale ne serait effective qu'après sept ans, le président du Conseil d'État a indiqué qu'un fonds serait constitué avec le surplus rapporté par l'impôt. Il servirait ensuite à aider financièrement les Genevois lors de l'achat de véhicules n'émettant pas de CO<sub>2</sub>.